

RAPPORT RSE 2024



**ENGAGÉ POUR
PLUS D'ÉQUITÉ**

FILIALE DE







SOMMAIRE

5	MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
6	1. ORGANISATION ET STRUCTURE
7	1.1. Organisation
9	1.2. Structure
10	1.3. Entités incluses dans les états financiers consolidés
12	1.4. Principe de précaution ou approche préventive
	1.5. Initiatives externes
14	2. MATÉRIALITÉ ET ENJEUX
15	2.1. Étude de matérialité des enjeux
16	2.2. Liste des enjeux pertinents
18	3. GESTION DES PARTIES PRENANTES
19	3.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes
20	3.2. Identification et sélection des parties prenantes
24	4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS
25	4.1. Identification et évaluation des risques et opportunités
26	4.2. Gestion des risques
28	5. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE
29	5.1. Gouvernance et stratégie RSE
34	5.2. Éthique des affaires et achats responsables
36	6. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL
37	6.1. Égalité de traitement des travailleurs
41	6.2. Conditions de travail
45	6.3. Cadre de vie des salariés
48	7. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE
49	7.1. Inclusion sociale et développement communautaire 7.2.
50	Achats des matières premières et fournisseurs
52	8. ENVIRONNEMENT
53	8.1. Gestion et traitement de l'eau
54	8.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation
59	8.3. Gestion des déchets
62	MÉTHODOLOGIE DE REPORTING
66	ATTESTATION DE CONFORMITÉ



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ll'année 2024 a été une année exigeante pour le pôle oléagineux du Groupe SIFCA. Elle a été marquée par plusieurs chocs – climatiques, opérationnels et conjoncturels – qui ont pesé sur nos niveaux de production et rappelé la nécessité de renforcer en permanence la résilience de notre modèle.

Dans ce contexte, nos équipes sont restées pleinement mobilisées pour sécuriser nos activités, préserver nos fondamentaux et poursuivre nos engagements en matière de durabilité. L'année a notamment été marquée par le lancement de la stratégie Genre du Groupe SIFCA, étape importante pour renforcer l'inclusion, l'équité et la valorisation des talents féminins au sein de nos organisations. Parallèlement, nos efforts en matière de santé et sécurité au travail ont été intensifiés, avec une ambition claire : tendre durablement vers le zéro accident.

Fidèle à sa responsabilité d'acteur agro-industriel majeur, le pôle oléagineux poursuit également ses actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en intégrant des pratiques agricoles plus durables et en renforçant la protection de la biodiversité.

Les perspectives qui s'ouvrent à nous appellent à redoubler d'efforts : améliorer efficacement nos performances de production, consolider la sécurité de nos collaborateurs et poursuivre la transformation responsable de la filière. C'est avec engagement, rigueur et esprit collectif que nous continuerons à relever ces défis, au service de nos clients, de nos communautés et de l'économie ivoirienne.

SANTOSH PILLAI
DIRECTEUR GÉNÉRAL

01

ORGANISATION ET STRUCTURE



1.1. ORGANISATION



NOM DE L'ORGANISATION

La filière oléagineuse du Groupe SIFCA regroupe les filiales suivantes, PALMCI, MOPP, SANIA Cie, GOLDEN SIFCA et le Terminal Huilier de San Pédro (THSP). Cependant, pour cet exercice de reporting, seules les données environnementales & sociales (E&S) des filiales PALMCI, MOPP et SANIA Cie ont été consolidées.

Les données E&S de GOLDEN SIFCA et THSP seront intégrées dans le prochain exercice de reporting.

GRI- 102-2 Activités, marques, produits et services

L'activité essentielle de PALMCI et MOPP est d'abord la création et l'exploitation de plantations industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, puis la production et la commercialisation d'huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste (PKO).

SANIA Cie est la plus grande raffinerie d'Afrique avec une capacité de traitement de CPO de 1 500 tonnes par jour, et de production de 1 200 tonnes par jour d'huile raffinée (oléine). SANIA Cie produit principalement de l'oléine sous 3 marques : DINOR, PALME D'OR et DORA. SANIA Cie produit également de la margarine sous 2 marques : DELICIA (non-réfrigérée) et SAINT AVE (réfrigérée) ainsi que des sous- produits (acides gras et stéarine) utilisés dans les industries cosmétique, et pharmaceutique. SANIA Cie fabrique ses propres emballages en PET et en PEHD pour la commercialisation de ses produits respectivement pour les petits conditionnements (250m à 5L) et pour les grands conditionnements (20 & 25L).

GRI - 102-3 | GRI - 102-4

Lieu géographique des sièges et des sites d'activité



GRI - 102-5

Capital et forme juridique

Les 3 filiales de la filière oléagineuse sont des Sociétés Anonymes (SA) à conseil d'administration aux capitaux suivants :



GRI - 102-6

1.2. STRUCTURE

Marchés desservis

Le secteur d'activité du pôle oléagineux est l'agro-alimentaire. Les marchés desservis par ses filiales sont à la fois nationaux et sous-régionaux. MOPP et PALMCI vendent l'essentiel de leurs productions d'huile de palme brute (CPO) à la raffinerie SANIA Cie.

La production d'huile de palmiste (PKO) de PALMCI est vendue sur le marché extérieur.

SANIA Cie détient 58% de part du marché national et 60% de part de marché sous-régional, principalement au Mali, au Burkina et au Niger. Cependant, ces pays ont depuis peu fixé un quota d'importation afin d'encourager la consommation locale. Ce qui oblige SANIA Cie à réviser sa stratégie d'exportation d'huile raffinée vers ces destinations. Elle a donc décidé de réorganiser la distribution en privilégiant des clients exclusifs.

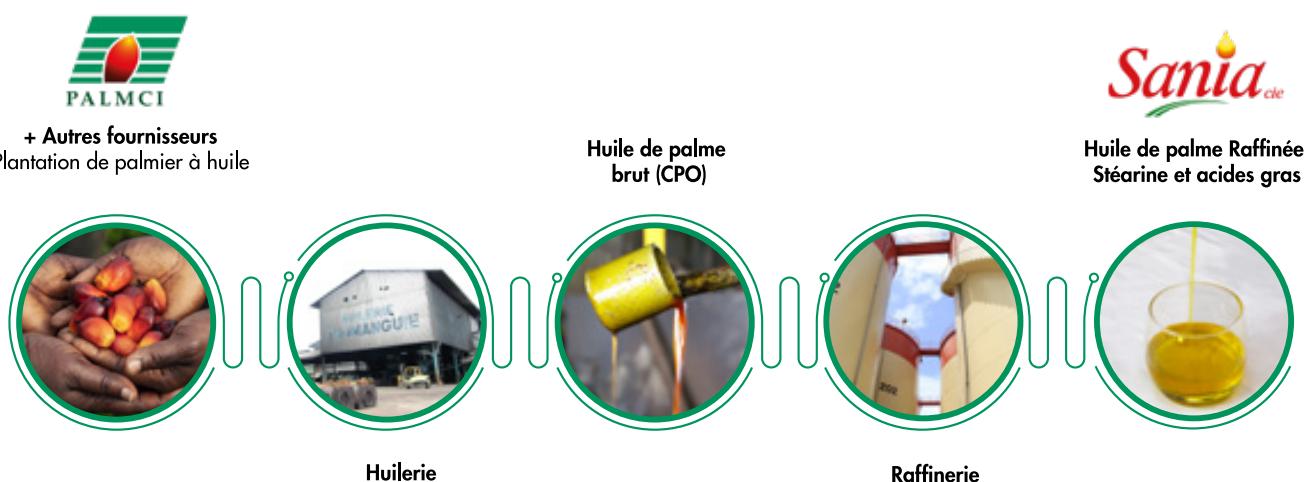
Les clients ou les bénéficiaires des produits de SANIA Cie sont essentiellement des grossistes, les grandes surfaces de distribution et les entreprises industrielles.

GRI - 102-9

Chaîne d'approvisionnement

PALMCI s'approvisionne en régimes de palme auprès de ses partenaires privés (planteurs villageois individuels ou organisés en sociétés coopératives agricoles) à 54%. Les 46% restant proviennent de ses propres plantations industrielles.

L'approvisionnement de MOPP provient essentiellement de sa plantation industrielle. Après transformation de leurs régimes de palme en huile de palme brute (CPO), PALMCI et MOPP acheminent leurs productions à SANIA Cie qui se charge du raffinement en huile de table et autres produits.



GRI - 102-10

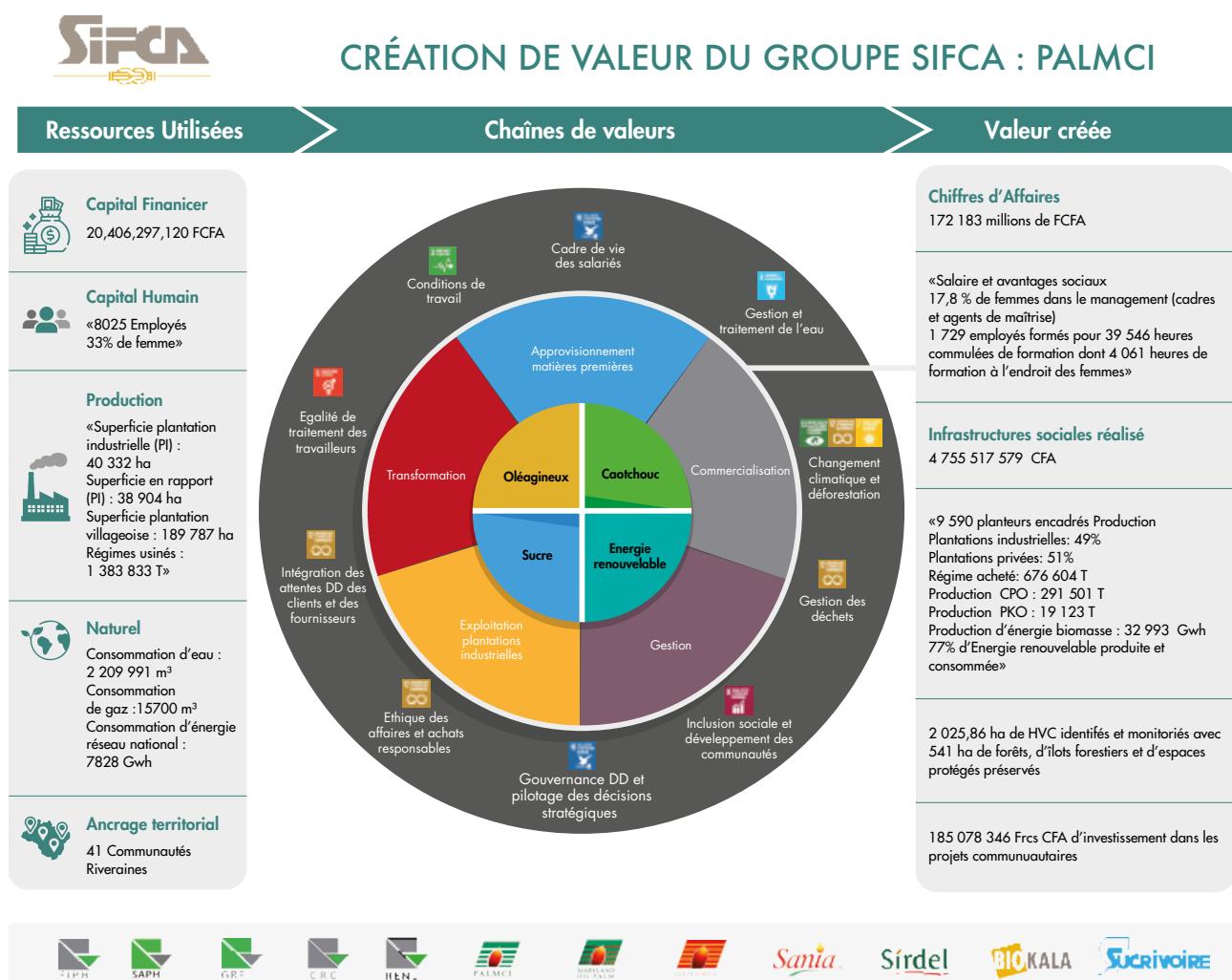
Modifications significatives dans l'organisation et dans sa chaîne d'approvisionnement

Durant l'année 2024, le pôle oléagineux n'a procédé à aucune modification significative, notamment dans son organisation, le lieu géographique de ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement. Toutefois, le pôle travaille continuellement à accroître sa capacité d'approvisionnement en matière première, pour répondre au besoin des consommateurs de plus en plus nombreux.

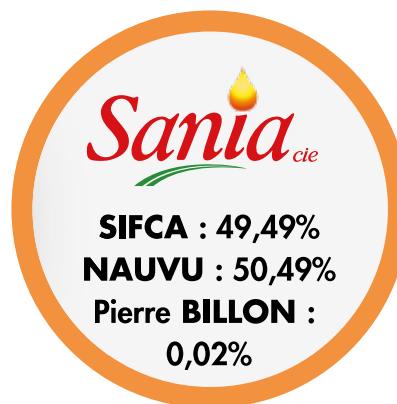
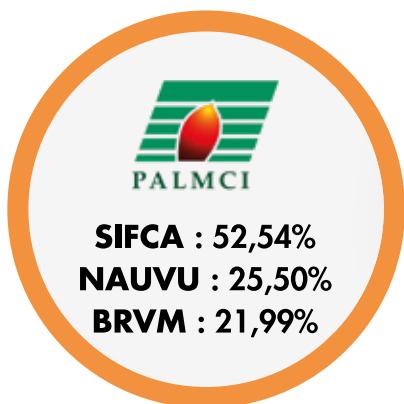
GRI 102 – 45

1.3. ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Modèles d'affaires



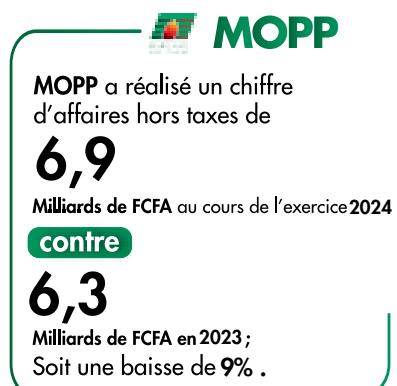
Les actionnaires de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA se répartissent les parts de la manière suivante :



Entités incluses dans les états financiers consolidé

Les entités incluses dans les états financiers consolidés de la filière oléagineuse sont celles qui constituent la filière oléagineuse du Groupe SIFCA, à savoir PALMCI, SANIA Cie et MOPP.

les chiffres d'affaires 2024 contre 2023



GRI - 102-11

1.4. PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE

Le pôle oléagineux est résolument engagé dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de son personnel et ses partenaires.

Cette volonté de protection de l'environnement et de préservation de la santé et sécurité au travail qui s'applique dans tous les domaines de notre organisation est également prise en compte au moment des choix qui jalonnent la fabrication de nos produits. Elle est traduite dans nos politiques, chartes et procédures.

En nous appuyant sur le principe de précaution dans la mise en œuvre de toutes nos activités, nous prenons des dispositions pour éviter la survenue d'évènements susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales graves. Des évaluations, audits et inspections sont réalisés pour la maîtrise des risques et des mesures de précaution sont prises et déployées de manière continue.

Notre objectif est de produire et commercialiser des produits de qualité et durables pour soutenir notre position de leader.

GRI - 102-12

1.5. INITIATIVES EXTERNES

Sur le plan des initiatives externes, les engagements du pôle oléagineux reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants : la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

GRI - 102-13

Adhésion à des associations

Tableau N°1: Adhésion à des associations

Adhésion des associations	Dénomination
Faitières	AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises Agricoles et Forestières) FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles)
Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECL (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)



02

MATÉRIALITÉ ET ENJEUX



2.1. ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.

Le Groupe SIFCA accorde de l'attention à de nombreux sujets E&S importants. Cependant, 10 enjeux matériels ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision de près de 18 mois.

Pour y arriver, nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que le Groupe SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées.

Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces parties prenantes. Ensuite, Nous avons fait une veille sur internet et un benchmark auprès de grands groupes agro-industriel à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets importants, sujets traités par nos concurrents...) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette première liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de norme (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.

Elle a ensuite été ajustée au sein des sites SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula, représentant nos 3 métiers pour aboutir à une liste d'enjeux soumise à nos parties prenantes via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.

2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS

Interne

Employé de PALMCI	41,9%
Employé de SAPH	37,4%
Employé de SUCRIVOIRE	13,8%
Employé de SANIA	3,8 %
Employé de SIFCA au siège Corporate	3,8 %

Externe

Fournisseur ou sous-traitant	17,0%
Planteur villageois	17,6%
Consommateur ou client	2,2 %
Partenaire financier	1,6 %
Entreprise	8,8%
ONG ou association civile	15,4%
Fondation SIFCA	0,5 %
Administration publique	3,8 %
Autres	33,5%

Les équipes SIFCA, ainsi que certaines parties prenantes nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible par tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. Cette liste a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAL).

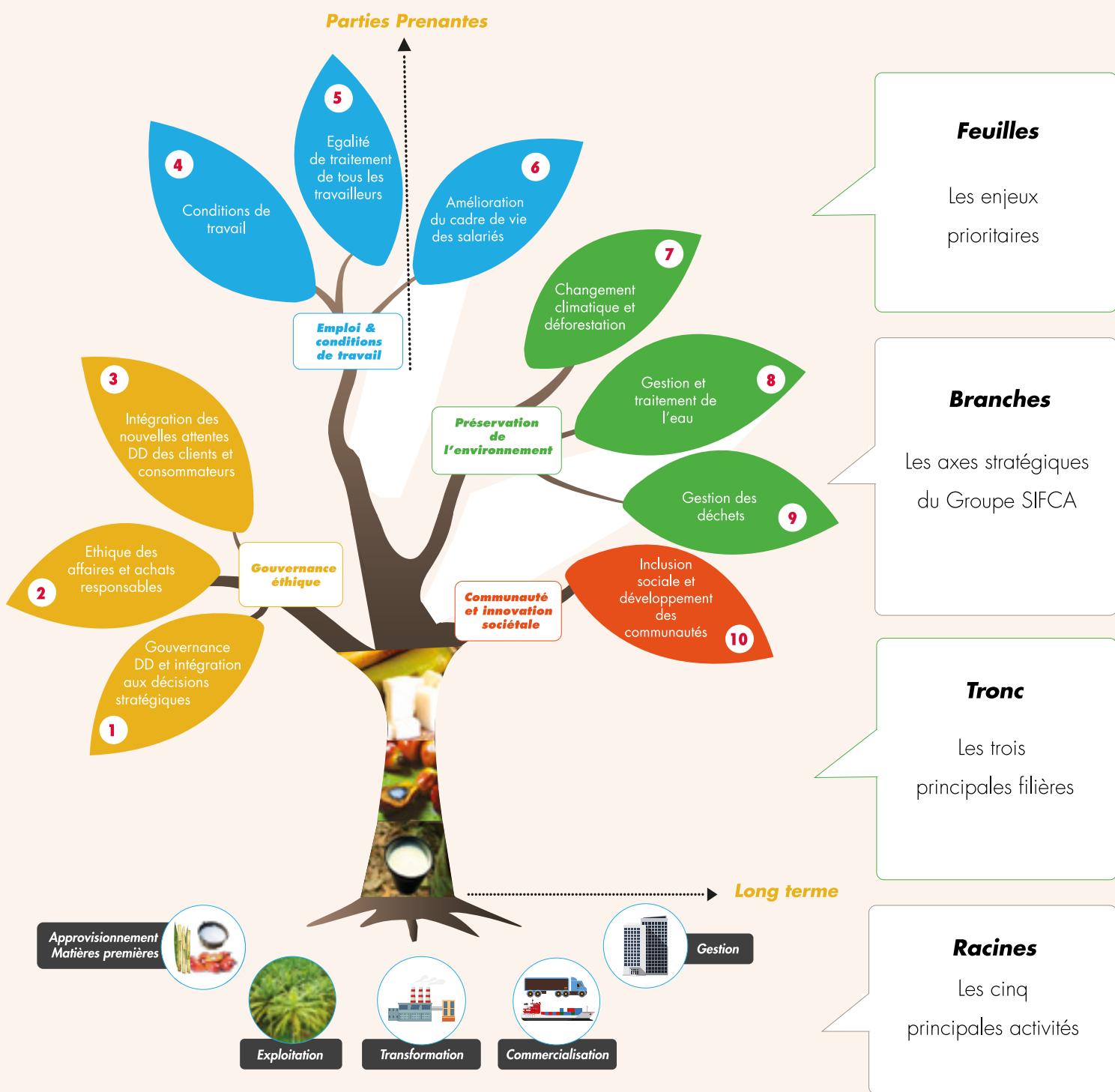
Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour le Groupe SIFCA. Ces 10 enjeux ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif du Groupe SIFCA, l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales et les Directeurs d'unité (DUAL).

Un dialogue permanent avec l'ensemble de notre chaîne de valeur est essentiel pour atteindre nos objectifs, à savoir servir au mieux nos clients et contribuer à relever les défis sociétaux et environnementaux.

À cet effet, nous sommes engagés de manière proactive avec nos parties prenantes sur une grande variété de sujets, tels que construire une économie circulaire et durable, contribuer au développement local et à l'innovation sociétale.



NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



03

GESTION DES PARTIES PRENANTES



3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités.

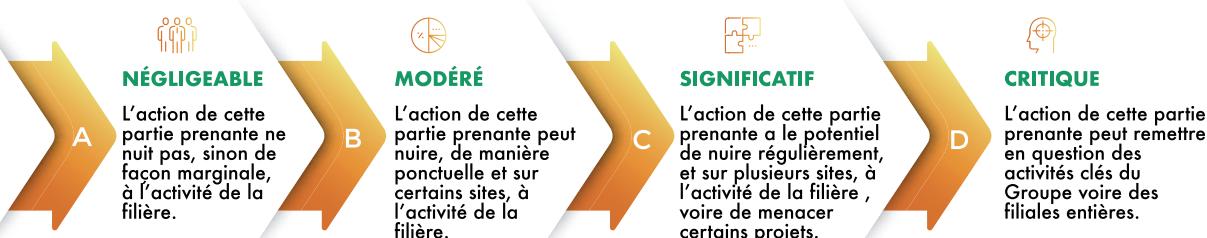
Tableau N°2: Liste des groupes de parties prenantes

Famille des parties prenantes	Groupes de parties prenantes	Attentes
Partenaires économiques	Banques locales Banque Nationale d'Investissement Bailleurs Assureurs Sous-traitants Fournisseurs de matières premières Fournisseurs de matériels Prestataires de services Clients Consommateurs Associations de consommateurs Concurrents	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement Transparence et rentabilité Bonne gestion de la maîtrise des risques Bonne collaboration et achat équitable Respect des délais de règlement Informations équitables sur les produits
Influenceurs sociaux	Elus et autorités locales Associations et ONG Influenceurs réseaux sociaux Médias Communauté riveraines Etablissements de formation	Dialogue Respect des traditions et du patrimoine culturel Transparence des informations sur les produits Respect des engagements envers la société civile
Parties prenantes internes	Dirigeants des filiales Actionnaires Employés Syndicats Associations du personnel Délégués du personnel Fondation SIFCA	Respect des décisions stratégiques / bonne Gouvernance Condition de travail rentable et bien être Égalité de traitement Satisfaction des revendications syndicales Dialogue social constructif / respect des droits du travail
Régulateurs	Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture Ministère du commerce Organismes de certifications Agences de notation	Respect de la réglementation environnementale Approvisionnement satisfaisant du marché national et maîtrise de l'inflation Transparence Reporting efficace et comparable

3.2. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR LES ENTITÉS



IMPACT NÉGATIF DE SUCRIVOIRE SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE



POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE

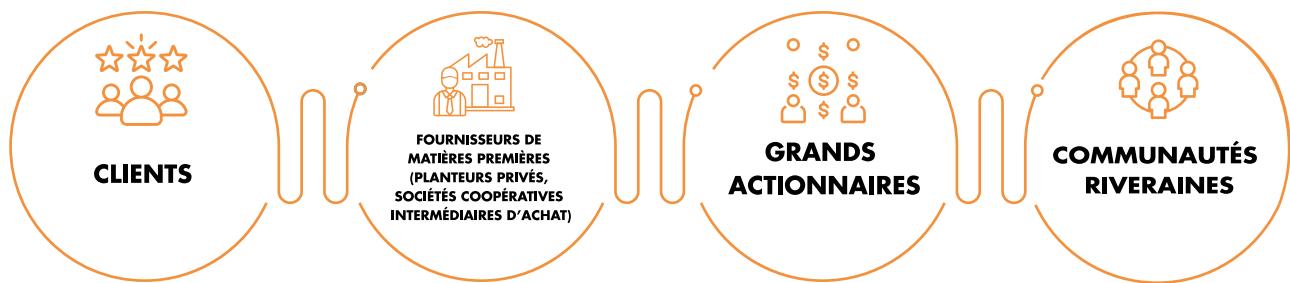


VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS



Approche de l'implication des parties prenantes

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets du Groupe SIFCA :



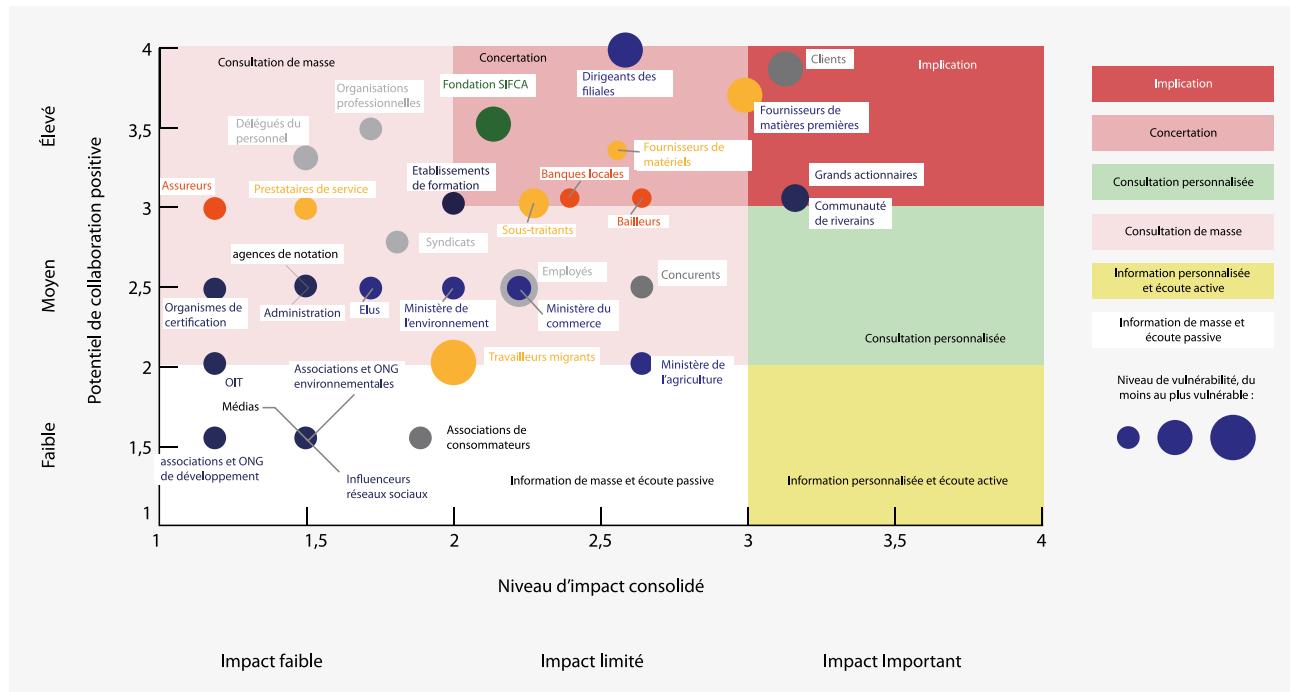
Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des discussions doivent être soumises à une concertation :



Dans une moindre mesure :



Analyse de matérialité des parties prenantes



GRI 102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

L'approche de la filière oléagineuse consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à deux niveaux :



AU NIVEAU INTERNE

Il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, représentants du personnel, etc. En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentants du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des préoccupations des employés.



AU NIVEAU EXTERNE

Des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets spécifiques, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.



04

PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS



GRI- 102-15

4.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'identification des risques Environnementaux & Sociaux (E&S) se fait par le biais de notre processus de contrôle continu et de projet cartographie des risques qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers applicables à nos activités.

L'identification des principaux risques E&S, impacts et opportunités publiés dans ce rapport de durabilité a fait l'objet d'un processus participatif associant l'ensemble du personnel de toutes les filiales.

Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- Une équipe projet, composée de membres des directions DD Groupe en collaboration avec des experts externes, réalise une étude de terrain, interroge le personnel des sites et analyse des procédures standards d'opération afin d'identifier les risques associés à chaque domaine / secteur ;
- Un comité de pilotage qui analyse les risques identifiés selon les éléments suivants : Catégorie d'enjeux, Facteurs de risque, Libellé du risque, Description du risque, Causes, Conséquences et autoévaluation, qui ont permis une hiérarchisation basée sur les facteurs, d'occurrence, de gravité et de fréquence.

Un plan de maîtrise opérationnelle des risques E&S identifiés et hiérarchisés est en cours d'élaboration par chaque filiale pour le suivi opérationnel par site.

D'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également prises en compte : Sur nos sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement, conformément à la mise en œuvre du processus de certification ISO (9001, 14001, 45001).

Au niveau de notre chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques E&S liés aux achats responsables couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été réalisée. Une évaluation des fournisseurs qui a débuté en 2023 en vue de vérifier leur niveau de respect des exigences E&S du Groupe SIFCA, s'est poursuivie en 2024.

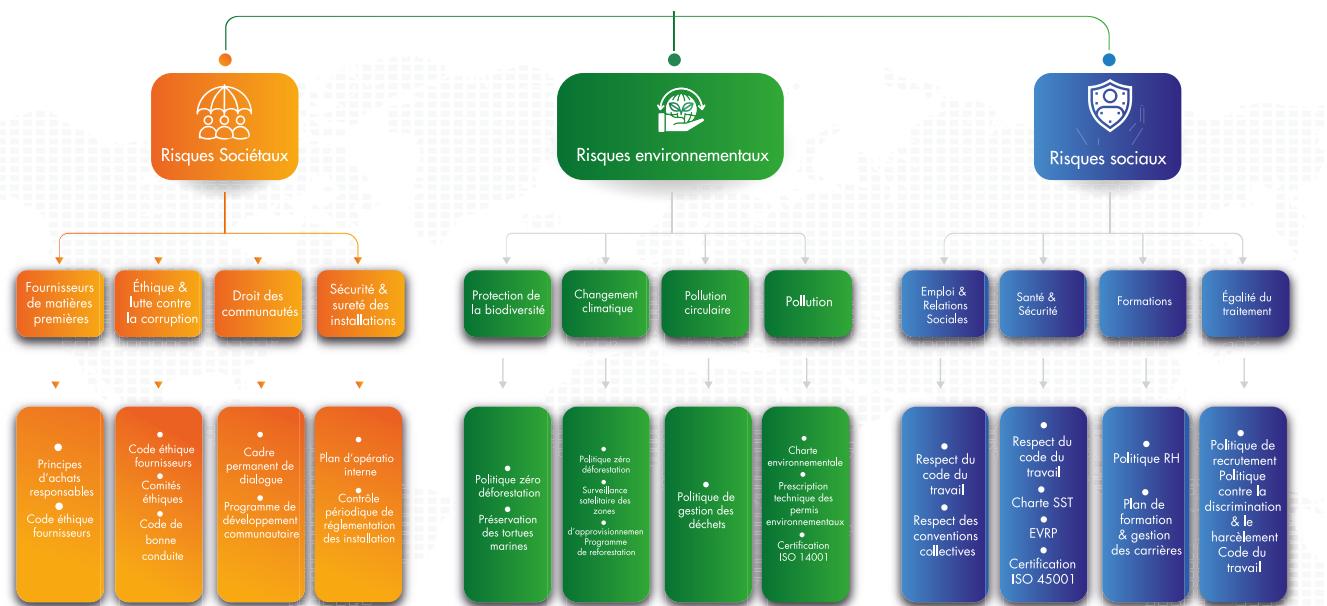


4.2. GESTION DES RISQUES

Les enjeux E&S, la politique durabilité, les chartes E&S et le manuel du système de gestion environnementale et sociale mis en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définis et validés au niveau du Groupe, puis déclinés au niveau des filiales et enfin au niveau des UAI dans chaque pays.

La prise en compte des risques identifiés et hiérarchisés se fait à travers la mise en œuvre d'un plan de maîtrise opérationnelle intégré au plan d'actions développement durable de la filiale. Des actions d'audit DD croisés permettent le suivi et le contrôle de l'implémentation des actions de remédiation.

Les politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux E&S, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans le prochain chapitre du présent reporting RSE.





05

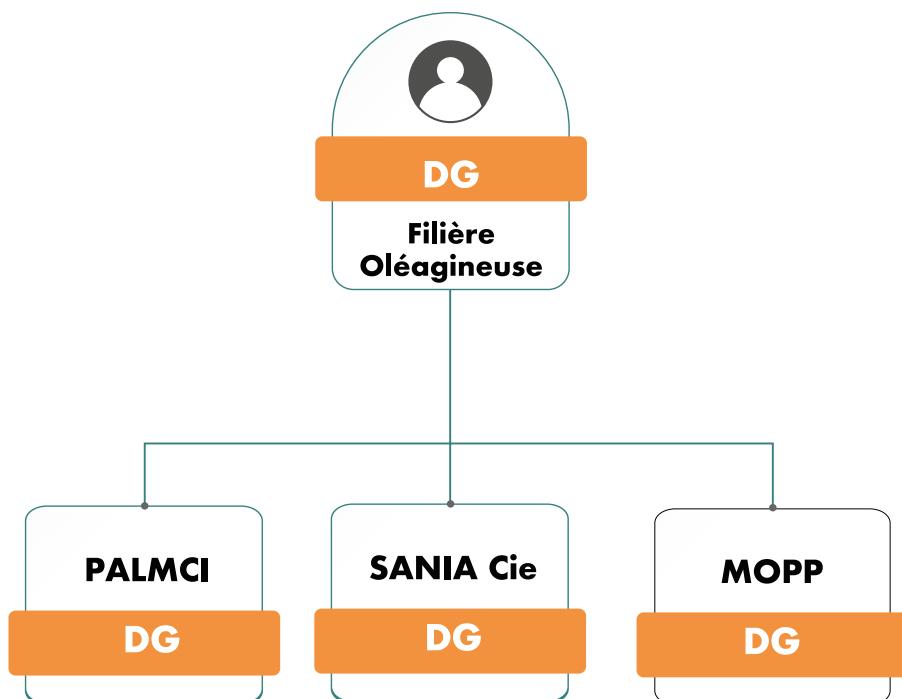
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE



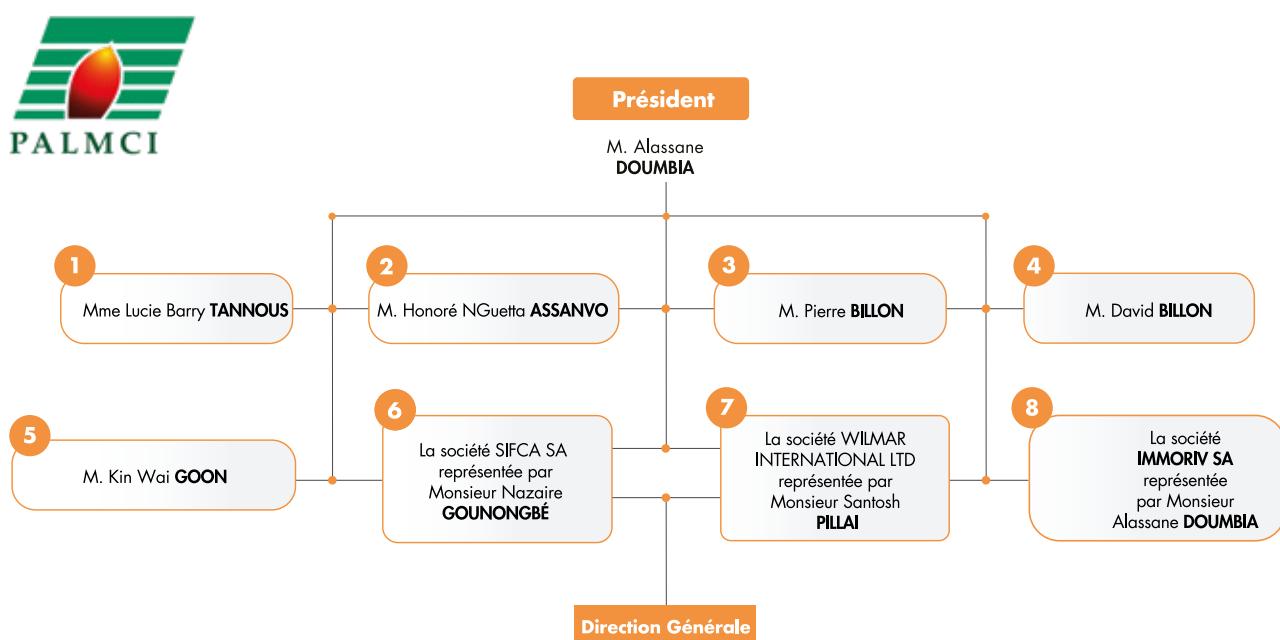
5.1. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE

a. Structure de Gouvernance

La structure de gouvernance de la filière oléagineuse se présente comme suit :



Composition du Conseil d'administration des filiales



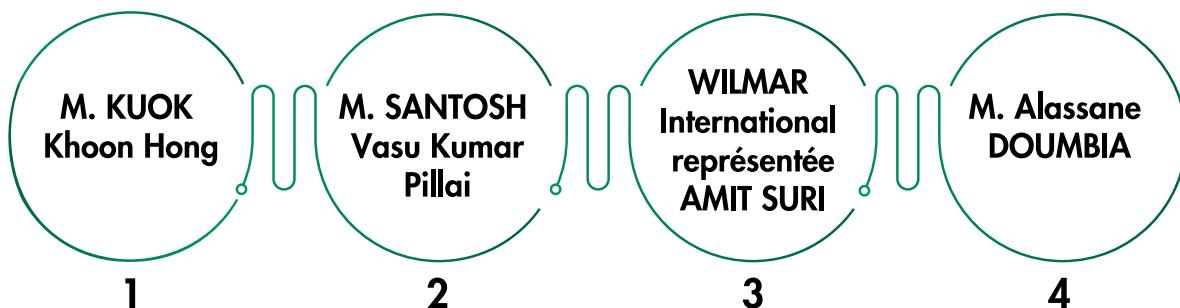
ORGANIGRAMME



PALMCI



**PRÉSIDENT
M. PIERRE BILLON**



b. Stratégie RSE

Le Groupe SIFCA a défini une politique durabilité et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique durabilité composée de 4 axes stratégiques regroupant 10 enjeux, participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et ses filiales.

Le premier axe stratégique met l'accent sur la GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE. Le Groupe promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité. En 2024 nous avons finalisé la rédaction de la politique éthique.

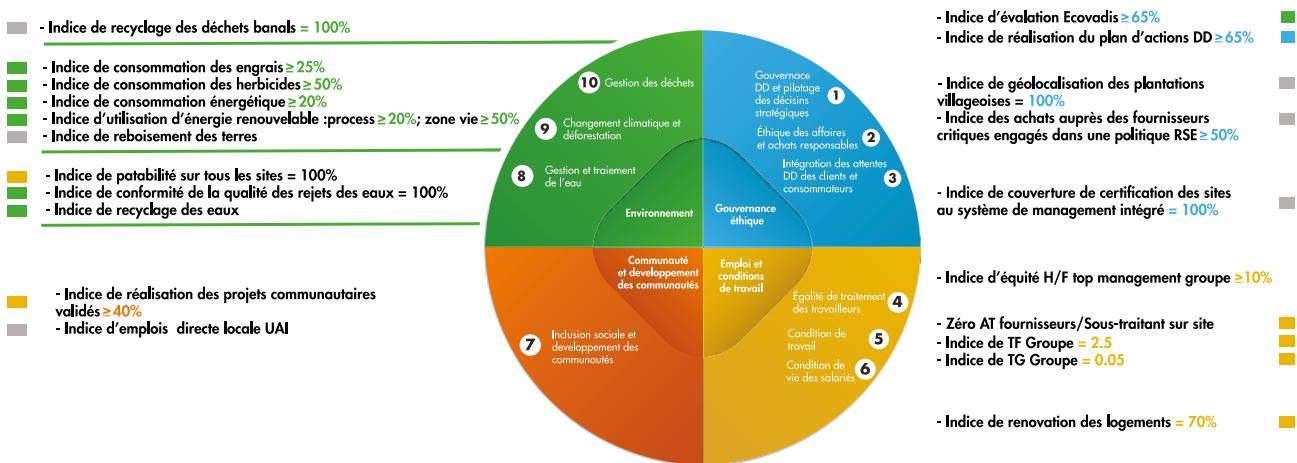
À travers notre deuxième axe stratégique EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL, nous mettons l'humain au cœur de notre entreprise. Nous garantissons un environnement de travail sain et équitable pour tous nos salariés.

En 2024 nous continuons le projet par la mise en place d'une stratégie Genre avec pour objectif de contribuer à :

- Résoudre les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'environnement de travail,
- Promouvoir la non-discrimination dans le traitement des employés
- Lutter contre les violences basées sur le Genre.

Notre troisième axe stratégique met l'accent sur la PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT. Pour cette année 2024, l'accent a été mis sur la réalisation du bilan carbone. Réaliser notre bilan carbone nous permettra d'identifier les actions les plus efficaces pour réduire notre empreinte carbone et de contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique.

Avec le quatrième axe, COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE, le Groupe SIFCA s'engage à construire avec ses communautés des projets durables, à favoriser l'entreprenariat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans toutes sa chaîne d'approvisionnement.



Feuille de route du DD 21/25 SIFCA

Légende : ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2025

c. Suivi de notre performance RSE : processus de rapport RSE

Le processus de reporting des données E&S est géré et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (DirComDD) du Groupe SIFCA avec le soutien des différentes Directions/Départements Développement Durable des filiales.

En 2024, le Groupe SIFCA a poursuivi la mise à jour de son outil de reporting E&S afin de renforcer l'homogénéité des informations collectées. Ces mises à jour peuvent conduire à des modifications des données 2023 au sein de ce rapport et/ou des incohérences dans les variations annuelles.

Une sélection des indicateurs de suivi de notre performance RSE est auditee par un vérificateur indépendant, en qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe SIFCA. (Voir page 4 du rapport d'attestation d'assurance du vérificateur indépendant à la page 65 du présent reporting RSE).

Les procédures de reporting fournissent à toutes les équipes impliquées dans le reporting E&S, des instructions, des définitions et des consignes claires.

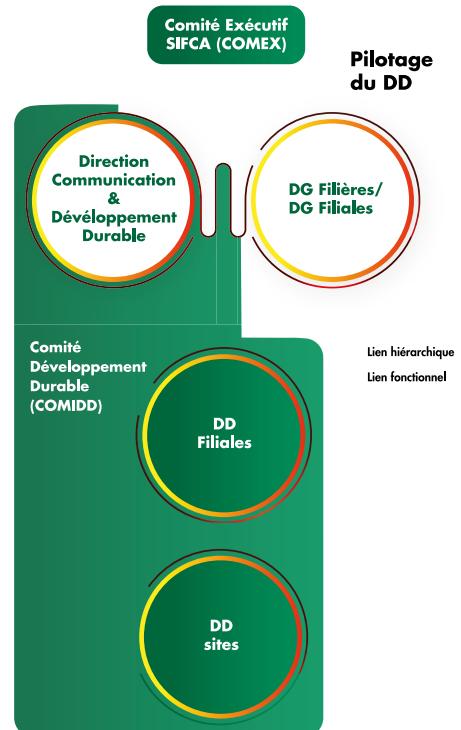
d. Engagement RSE et ODD

Le Groupe SIFCA a pour objectif, à travers ces engagements RSE, de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ainsi à travers ces enjeux pertinents, le Groupe SIFCA contribue à l'atteinte de 8 ODD.



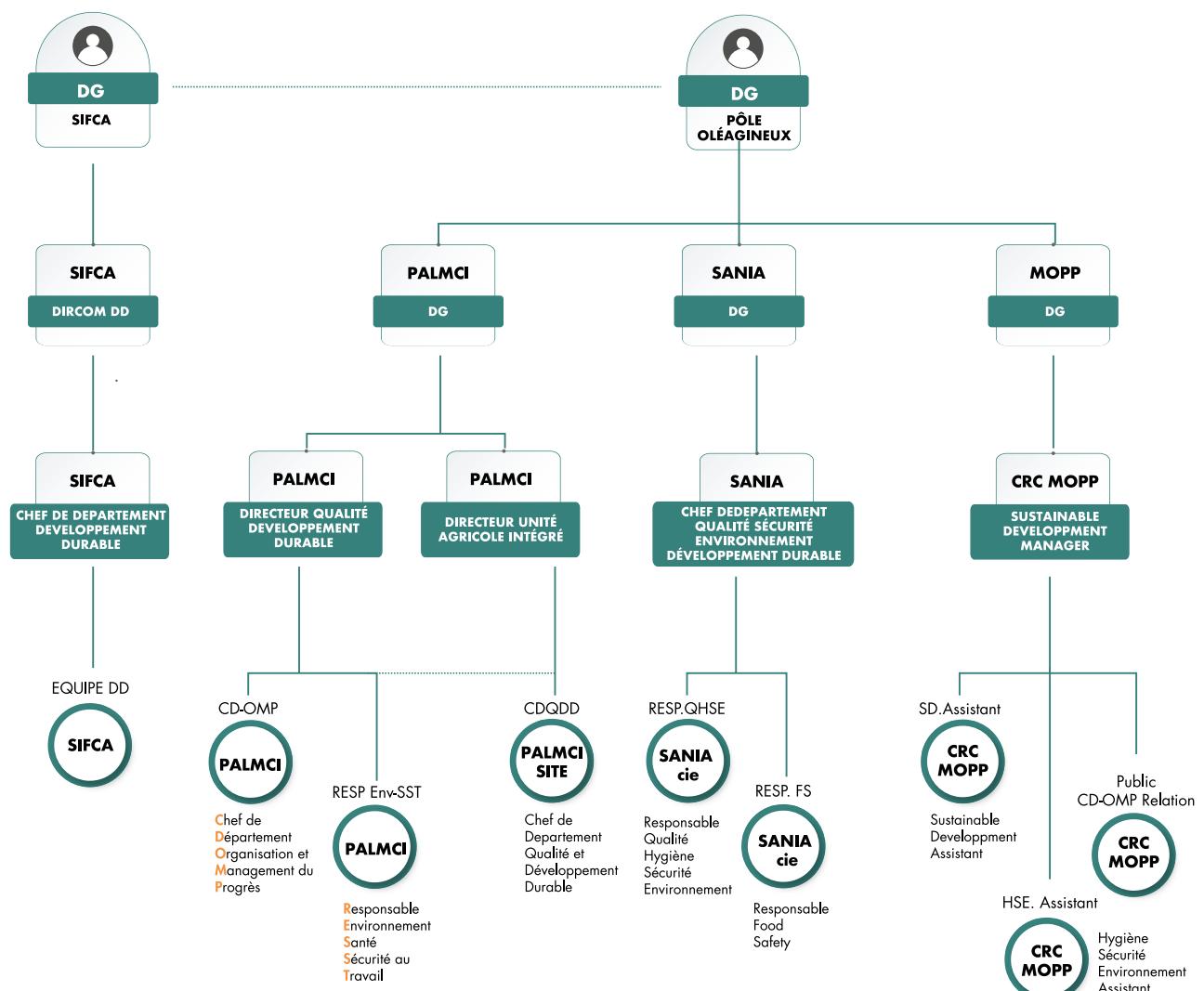
e. Pilotage RSE

La Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) est chargée de déterminer et de piloter la stratégie RSE en accord avec le COMEX du Groupe SIFCA.



Au niveau de la filière oléagineuse, un département Qualité & Développement Durable directement rattaché à la Direction Générale de la filiale est chargé de garantir et piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Organigramme RSE de la filière oléagineuse



5.2. ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET ACHATS RESPONSABLES

L'éthique des affaires et les achats responsables sont des éléments importants de la politique (RSE) du Groupe SIFCA.

En ce qui concerne l'éthique des affaires, le Groupe SIFCA s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités. Cela comprend le respect des lois et réglementations en vigueur, la lutte contre la corruption et les pratiques commerciales déloyales, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr et équitable pour tous ses employés.

En matière d'achats responsables, le Groupe SIFCA s'efforce de s'associer avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Cela implique de garantir que les produits et services achetés répondent aux normes de qualité et de durabilité ainsi qu'aux droits humains fondamentaux.

Le projet achats responsables du Groupe SIFCA dénommé projet KAIZEN vise à promouvoir des pratiques d'achats qui intègrent des considérations sociales, environnementales et économiques.

L'objectif du Groupe SIFCA en mettant en œuvre ce projet est de répondre à un enjeu matériel et de contribuer à promouvoir des pratiques d'achats plus responsables et durables, tout en renforçant sa propre performance économique et en répondant aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de RSE.



a. Valeurs, principes, règles de conduite

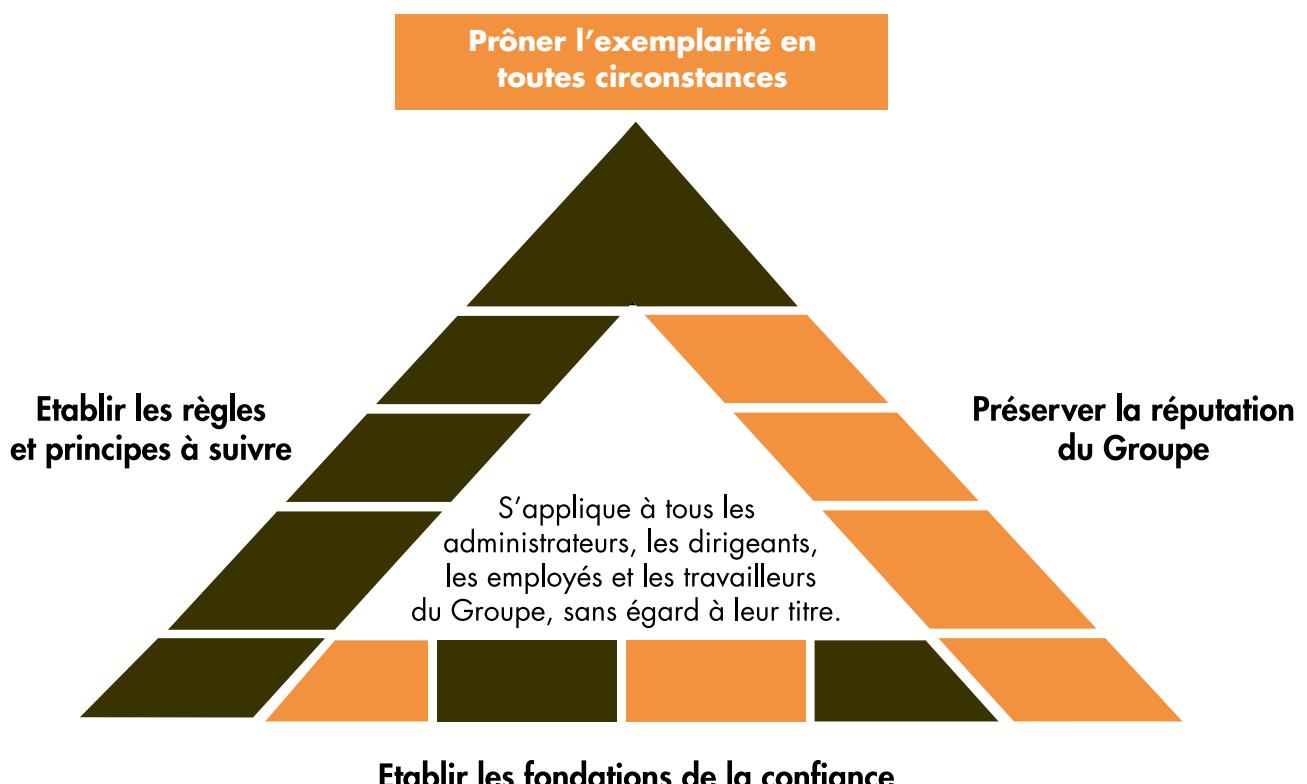
La filière oléagineuse veille à ce que ses salariés comme ses sous-traitants adoptent et respectent les valeurs et principes : Responsabilité, Éthique, Qualité, et les règles de bonne conduite définies par le Groupe SIFCA en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et de respect de droits humains.

b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

Les filiales de la filière oléagineuse sont soumises au code de conduite du Groupe SIFCA. Ainsi, la mise en place d'un comité éthique sur l'ensemble des filiales prévue par ce code de conduite a été effectuée depuis 2020 sous la supervision de la Direction Générale du Groupe et pilotée par la Direction Développement Durable.

À ce jour, toutes les filiales de la filière oléagineuse disposent d'un comité éthique. Ces Comités évaluent le traitement des incidents éthiques et s'assurent de l'application du code de bonne conduite au sein de la filiale ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption. Il est composé du :

c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption



06

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Le Groupe SIFCA considère que sa première ressource est avant tout son capital humain. Nous considérons nos collaborateurs comme une force motrice et nous faisons tout notre possible pour assurer leur sécurité et les meilleures conditions de travail à travers nos enjeux stratégiques suivants :

- Égalité de traitement des travailleurs
- Bonnes conditions de travail
- Amélioration du cadre de vie des salariés

L'objectif de nos enjeux stratégiques est de donner à nos équipes performantes, les moyens de maintenir l'entreprise dans sa position de leader de l'agro-industrie, de la garder toujours plus innovante et plus durable afin de servir au mieux nos clients.

GRI 401 ; GRI 405

6.1. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES TRAVAILLEURS

L'employabilité caractérisée par la méritocratie, le maintien en poste, la création d'emplois et l'adoption de méthodes de travail innovantes sont des choix stratégiques pour le Groupe afin d'atteindre la croissance et l'amélioration des performances dans tous les domaines.

Au 31 décembre 2024, la filière oléagineuse comptabilise 10 626 salariés dont 92% avec un contrat à durée indéterminée.

GRI 401-1

Tableau N°3 : Répartition de l'effectif par filiale

Filiales	Travailleurs permanents 2024	Travailleurs temporaires 2024	Travailleurs permanents 2023	Travailleurs temporaires 2023	Variation (%)
PALMCI	8017	16	7642	11	4,91%
SANIA Cie	375	552	369	613	1,63%
MOPP	1351	315	1132	469	19,35%
TOTAL	9743	883	9143	1093	6,56%

L'effectif permanent (CDI, CDD) a évolué de 6,56% par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de 600 salariés.

GRI 405-1

Tableau N°4 : Répartition l'effectif par genre

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Effectifs 2024	Effectifs 2023	Variation (%)
Hommes	5410	303	777	6490	7756	-16,32%
Femmes	2615	72	259	2946	1387	112,40%

La politique RH du Groupe milite pour une représentation d'hommes et de femmes la plus équilibrée possible à tous les niveaux de l'entreprise avec des valeurs de respect des droits de la femme. De même, dans le cadre de la mise en place des objectifs de développement durable, un indice d'équité homme/femme dans le top management a été fixé à plus de 10%.

GRI 405-1

Tableau N°5 : Répartition de l'effectif par âge

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	EFFECTIFS 2024	Effectifs 2023	Variation (%)
Âge ≤ 30 ans	1400	27	190	1617	1265	27,83%
30 < Âge ≤ 50 ans	5541	245	1089	6875	6664	3,17%
Âge > 50 ans	1084	103	72	1259	1214	3,71%
Total	8025	375	1351	9751	9143	6,65%

81% des salariés ont un âge compris entre 30 et 50 ans. Soit une hausse de 8% par rapport à l'année dernière.

GRI 401-1

Tableau N°6 : Recrutement de nouveaux employés par filiales

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2024
Nombre d'embauches hommes	723	0	0	723
Nombre d'embauches femmes	355	24	0	379
Nombre Total d'embauche	1078	24	0	1102

GRI 401-1

Tableau N°5 : Répartition des départs par filiales

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2024
Licenciements	41	4	90	135
Démissions	51	9	0	60
Total de départs, CDI et CDD (Licenciement, démission, retraite, décès et autre)	653	18	117	788

GRI 401-1

Tableau N°7 : Rotation du personnel

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2024
Taux de rotation (%)	7	0	0	7

En 2024, nous avons accueilli 1102 nouveaux salariés, dont 34,39 % sont des femmes. Cette proportion en hausse par rapport à l'année précédente, souligne l'engagement croissant du Groupe en faveur de la diversité et de l'emploi des femmes.

En revanche, nous avons également enregistré 788 départs dont environ 8% de démissions, un taux similaire à celui de l'année précédente.

La rotation du personnel s'élève à environ 7% une baisse de 1% par rapport à l'année dernière.

GRI 102-35 | GRI 102-36

a. Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

Le Groupe SIFCA est le 1er employeur en Côte d'Ivoire après l'Etat et l'une des plus importantes entreprises du contribuable. Il est donc de la responsabilité du Groupe d'offrir des conditions de travail sûres et attractives, qui permettent aux employés de produire des résultats exceptionnels, mais aussi de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Le pôle oléagineux s'inscrit dans les meilleures pratiques du Groupe et offre à tous ses travailleurs une rémunération compétitive sur le marché, qui reflète les niveaux de responsabilité de chacun. La position de leader du Groupe sur le marché est due à notre capacité d'attirer et de retenir les personnes les plus compétentes conformément à nos principes et nos valeurs.

Notre système de rémunération est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs réalisations, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.

La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition des cadres de la rémunération annuelle totale et la façon dont la rémunération totale est divisée en rémunérations fixe et variable. La rémunération variable est liée à la performance individuelle et à la contribution des travailleurs à la réalisation des objectifs du Groupe.

Aussi, dans le but d'offrir à tout notre personnel une rémunération toujours attractive et motivante, nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par poste et ceux offerts par le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation sur les métiers de l'agro-industrie, afin que ce secteur attire de plus en plus de jeunes.

Dans le même temps, une politique d'avantages sociaux est en place et offre un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement prise en charge par l'employeur.

Le Groupe accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une cotisation de 7% de leur salaire brut dont 2/3 supporté par l'employeur. Les avantages sociaux collectifs varient selon la filiale et le pays.

GRI 405-2

Tableau N°8 : Répartition des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2024	2023	Variation
Rémunération Totale	29 784 044 755	20 396 649 450	46,02%
Rémunération Homme	25 938 020 955	18 188 821 363	42,60%
Rémunération Femme	3 846 023 800	2 207 828 087	74,20%
Rémunération Totale-OUVRIERS	7 000 580 821	5 862 533 870	19,41%
Rémunération Totale-EMPLOYÉS	7 926 515 588	6 697 328 396	18,35%
Rémunération Totale-CADRES	10 014 325 655	2 821 947 918	254,87%
Total-AGENTS DE MAÎTRISE	5 113 863 360	5 014 839 266	1,97%

Nous rappelons que pour cet exercice 2024 seules les données de PALMCI, SANIA Cie et MOPP ont été utilisées.

GRI 401-1

b. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le pôle oléagineux respecte les lois et les réglementations locales concernant les heures de travail, la compensation des heures supplémentaires et les congés. Toutefois, il peut subir des ajustements selon les besoins spécifiques de chaque site de production.

Les tableaux ci-après présentent les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Tableau N°9 : Heure travaillée par filiale

Filiales	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Totale 2024	Total 2023	Variation (%)
Heures travaillées	18685622	2064327,59	-	20749949,6	30090764	-31%

GRI 403-7

Tableau N°10 : Absences par filiales

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Totale 2024	Totale 2023	Variation
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (Hors paludisme)	17437	236	3353	21026	2626	700,69%
Jours d'absence non payés	9827	173	0	10 000	14 155	-29,35%

NB : En 2024, le nombre de jours d'absence non payés de MOPP n'a pas été pris en compte dans la consolidation des données, d'où cette chute du pourcentage de variation entre 2024 et 2023. De même, le nombre de jours d'absence liés à la maladie (hors paludisme) de PALMCI n'avait pas été comptabilisé dans l'établissement du rapport l'an dernier cela explique la hausse de variation observée.

6.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

a. Santé & Sécurité au Travail

Au-delà de la conformité réglementaire, nous considérons la santé et la sécurité des salariés comme notre priorité numéro un.

Le Groupe SIFCA travaille constamment pour s'assurer que tous les salariés, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs s'engagent à respecter les règles et procédures de travail en toute sécurité.

Notre charte SST est affichée dans toute l'entreprise et constitue la base de notre engagement en matière de santé et sécurité au travail.



Les procédures et exigences de sécurité qui en découlent sont :

- L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- Les inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité ;
- La fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant
- Les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- Les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- Le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents.
- Notre Responsable Santé et Sécurité au travail veille à la mise à jour et à la communication régulières des dispositions légales à respecter.
- Des sensibilisations sur les risques en matière de santé et de sécurité au travail sont faites régulièrement lors des appels matinaux (Safety Talk) ou selon le programme du CSST.
- Une induction sécurité est également faite à tous les sous-traitants ou prestataires avant le démarrage des travaux sur nos sites.
- De plus, les pictogrammes d'interdiction et d'obligation sont affichés sur nos sites afin d'alerter et/ou informer, les salariés et/ou visiteurs sur les principaux comportements et règles à adopter en termes de sécurité.
- Toutes ces mesures permettent d'atténuer et maîtriser les risques pour la santé et sécurité au travail de nos salariés, et de réduire le risque d'accidents de travail, en particulier les accidents graves.

Durant l'année de reporting, nous avons eu toutefois à déplorer 29 accidents de travail qui ont nécessité dans l'ensemble 19 410 jours d'arrêt.

Les accidents de travail et les jours d'arrêt correspondent respectivement à un taux de fréquence (TF) = 21,207 et un taux de gravité (TG)=1,073 sur l'ensemble de la filière oléagineuse.

Ces valeurs élevées sont au-dessus des seuils définis au niveau du Groupe qui sont de : TF = 2,5 ; TG = 0,05.

GRI 403-2

Tableau N°11 : AT, TF et TG par filiales

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Totale 2024	Totale 2023	Variation (%)
Accident du Travail	17	6	6	29	25	16%
Jours d'arrêt liés aux accidents	19324	60	26	19410	269	7115,61%
Taux de fréquence des accidents	0,91	2,907	17,39	21,207	0,83	2455,06%

NB : Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents des travailleurs temporaires de SANIA Cie.

La prévention des accidents graves et mortels repose sur l'identification des risques et la mise en place de mesures visant en priorité à éliminer l'exposition aux risques, ou à mettre en place les mesures de protection collective et individuelle adaptées, notamment au travers des règles de sécurité définies par la charte Hygiène et Sécurité du Groupe SIFCA.

Ainsi, nous identifions, analysons et traitons systématiquement les événements précurseurs d'accidents graves. Ceux-ci sont partagés sur les sites opérationnels qui définissent pour chacun d'entre eux un plan d'actions permettant d'éviter leur récurrence et en particulier d'éliminer l'exposition aux risques.

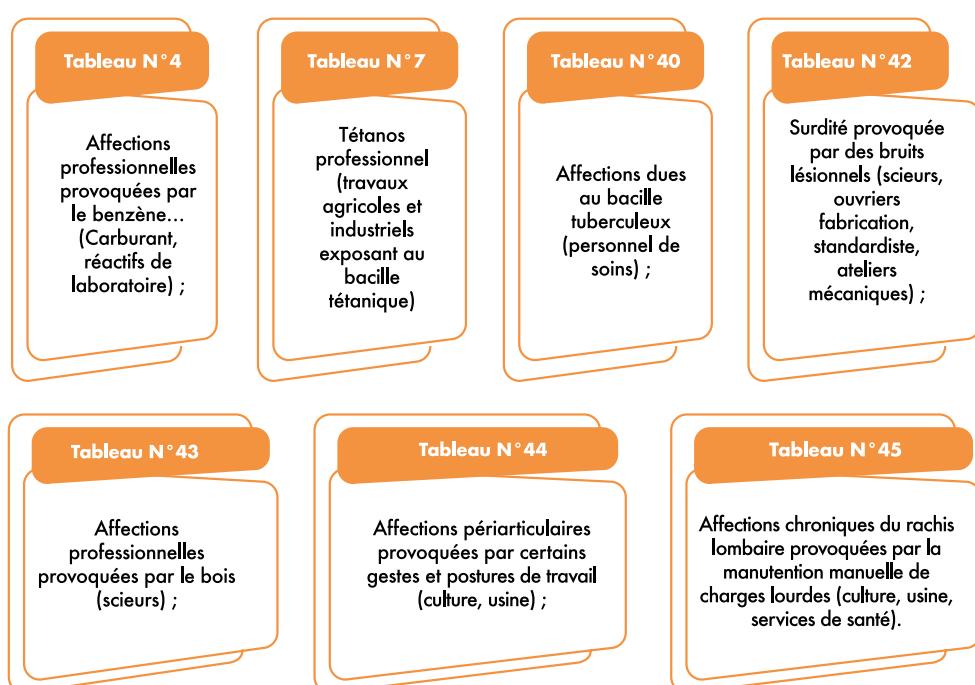
GRI 403-3

b. Les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle peut être la conséquence de la pénibilité au travail et/ ou d'une maladie contractée par un travailleur. Une cartographie des risques au poste est établie et des mesures de protection sont mises en œuvre pour protéger et améliorer les conditions de travail des travailleurs. En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale qui est la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est définie dans le Décret N° 2013-554 du 5 août 2013 portant établissement de la Liste des Maladies Professionnelles Indemnisables.



Cette liste des Maladies Professionnelles Indemnisables comprend quarante-cinq (45) affections ou groupes d'affections, présentés sous forme de tableaux. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la filière oléagineuse



À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistrée et reconnue par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Les salariés à risque de maladies professionnelles, tels que ceux exposés à des produits chimiques dangereux, aux troubles musculosquelettiques, etc., sont identifiés par les inspections des postes de travail et une cartographie des risques liés au poste. Ces risques de maladies professionnelles sont atténués par des mesures de protection qui sont mises en œuvre pour prévenir, protéger et améliorer les conditions de travail des salariés.

GRI 403-4

c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements nationaux du code du travail en matière de SST.

Nous adhérons également aux dispositions prévues par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particulières aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comité Santé Sécurité au Travail
- La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Les inspections périodiques
- Etc.

Cependant, nous n'avons pas signé de nouveaux accords avec les représentants du SST en matière de santé et de sécurité au travail au cours de cet exercice de reporting.

GRI 404

d. Formation et développement des compétences

Le développement des compétences par la formation est un axe essentiel pour le Groupe SIFCA car cela permet d'accroître la performance des salariés, de favoriser leur employabilité ainsi que leur avenir professionnel.

L'amélioration de notre performance E&S et l'atteinte de nos objectifs DD suscitent des besoins de formations, axées sur la mise en synergie des métiers et sur des contenus adaptés aux exigences réglementaires nationales et internationales.



La procédure de gestion des formations du Groupe SIFCA permet de répondre à ces besoins et met à la disposition des salariés les formations adéquates, afin de répondre aux attentes des parties prenantes et de maintenir notre niveau de performance opérationnelle.

Cette procédure vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque salarié grâce à un parcours individualisé, composé de formations « métiers » et de sessions dédiées au développement personnel et professionnel.

En plus des formations prévues par la RH, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Chaque travailleur émet son besoin de formation et par la suite, tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des lois et règlements en vigueur, les ressources humaines adaptent leurs besoins en formation pour la grande satisfaction et le développement des compétences des travailleurs.

GRI 404-1

Tableau N°12 : Heures de formation par filiales

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Totale 2024	Totale 2023	Variation (%)
Nombre total heures de formation	39546	5902	-	45448	58233	-21,95%
Nombre de salariés formés	1729	216	-	1945	2631	-26,07%
Nombre de salariées femmes formées	198	37	-	235	259	-9,27%
Effectifs	8017	375	1351	9743	9143	6,56%

En 2024, 1 945 salariés ont été formés contre 2 631 salariés en 2023. Cela représente une baisse de 26,07% des personnes formées. Parmi ces personnes formées, figurent 235 femmes soit une chute d'environ 9,27% du nombre des femmes formées par rapport à 2023.

Le volume moyen d'heures de formation des femmes durant l'année 2024 est d'environ 21 heures (contre 23 heures en 2023).

GRI 407

e. Liberté syndicale et négociation collective

Le Groupe SIFCA respecte les réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient ainsi que les principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ainsi, chaque filiale de la filière oléagineuse entretient un dialogue social avec les représentants syndicaux des salariés de son entreprise. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, améliorant des conditions de travail des salariés et anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues.

Au niveau de PALMCI, les rencontres avec les délégués du personnel se font en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAL se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement.

6.3. CADRE DE VIE DES SALARIÉS

PALMCI place le bien-être des salariés au cœur de sa politique de ressources humaines, en assurant un cadre de vie décent, sécurisé et adapté sur l'ensemble de ses sites.



Afin de garantir des conditions de vie dignes, l'entreprise gratuitement met à disposition :

- Des logements de fonction pour les travailleurs ;
- Des réseaux d'eau potable ainsi que des services d'électrification et d'assainissement dans les villages des salariés ;
- Des espaces communs tels que les aires de loisirs, lieux de culte, etc.

PALMCI facilite également l'accès de ses salariés et de leurs familles à plusieurs services essentiels :

- **Éducation** : écoles primaires sur toutes les UAI en partenariat avec l'État ;
- **Santé** : accès aux Centres Médicaux Sociaux (CMS) de l'entreprise et maternités intégrées, consultations gratuites et ticket modérateur pour l'acquisition des médicaments dans les officines externes ;
- **Transports** : navettes ou appuis logistiques pour les déplacements professionnels ou médicaux ; transport organisé pour le déplacement du personnel sur site.

En termes d'initiatives sociales et culturelles nous pouvons noter :

- L'organisation de journées communautaires, campagnes de sensibilisation (santé, hygiène, environnement),
- Le soutien aux associations sportives et culturelles de salariés (football, chorales, etc.).

Toutes ces actions visent à :

- Renforcer l'ancrage social local de l'entreprise,
- Améliorer la qualité de vie globale des collaborateurs,
- Favoriser une relation durable entre l'entreprise et ses salariés, fondée sur le respect, la dignité et la sécurité.

Budget infrastructures sociales

En 2024, la Direction Générale de PALMCI a intensifié ses efforts pour améliorer les infrastructures sociales sur l'ensemble des sites. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle a connu une hausse significative de +10,8 % par rapport à 2023, traduisant une volonté accrue de promouvoir un cadre de vie sain, sûr et agréable pour l'ensemble des travailleurs. Malgré une légère baisse de -1,8 % du budget effectivement réalisé par rapport à l'année précédente, le taux d'exécution atteint plus de 115 % du prévisionnel 2024, témoignant d'un engagement réel en faveur du bien-être des collaborateurs.

Tableau N°13 : Budget infrastructure

	2024	2023	Variation (%)
Budget annuel infrastructures sociales prévu	4 099 185 981	3 700 000 000	10,80%
Budget annuel infrastructures sociales réalisé	4 755 517 579	4 844 218 431	-1,80%



07

COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE



Des relations positives et mutuellement bénéfiques avec nos communautés locales et environnantes font partie intégrante de l'application de notre stratégie E&S.

Nous travaillons avec elles afin de bâtir des relations saines dans un esprit de partenariat, d'intégrité et de respect, en maintenant un dialogue ouvert à travers un cadre d'échange structuré dénommé Cadre Permanent de Dialogue (CPD).

Le bon déroulement des CPD avec nos communautés d'accueil occupent une place prépondérante dans la gestion de nos communautés et la réalisation de nos projets sociaux. Cette importance est soulignée dans l'ensemble par nos pratiques et notre procédure de gestion communautaire.

Cette procédure transcrit l'ensemble de nos valeurs et nos modes de gestion des communautés.

Au cours de l'année 2024, 29 CPD ont été réalisés et ont permis de renforcer la cohésion sociale avec les communautés des UAI.

7.1. INCLUSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notre volonté est de tisser des liens positifs et durables avec nos communautés locales, en maintenant un dialogue ouvert, en apprenant davantage sur leurs préoccupations, et en nous efforçant de résoudre les enjeux qui sont soulevés. Nous nous efforçons aussi de générer des retombées à long terme pour nos communautés en embauchant une main-d'œuvre locale et en favorisant l'achat local.

Nous avons développé au fil des années une relation de confiance avec nos communautés locales en développant avec eux des comités de vigilance relatifs à la lutte contre le travail des enfants.

Ainsi, en plus des comités de vigilance fonctionnels l'année dernière, 4 nouveaux comités de vigilance ont été installés dans nos communautés.



La contribution au développement communautaire s'est poursuivie durant l'année 2024 avec la réalisation de projets communautaires validés lors des CPD.

En 2024, PALMCI a réalisé ou soutenu plusieurs projets structurants à fort impact social et économique portant sur l'éducation et la santé. Au total cinq projets ont été achevés sur les 8 prévus. Ces projets touchent aux domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau et au reprofilage de la voirie. Ces initiatives ont donné lieu à la construction d'une cantine scolaire à Ehania, la construction de logement instituteur à Toumangué et au lancement d'un projet de construction d'une école primaire (06 salles de classes avec bureau directeur) équipées plus un bloc sanitaire de 3 portes (sur 2 ans) à BLIDOUBA. En vue de garantir la potabilité de l'eau à ses communautés, PALMCI a entrepris la construction d'un château d'eau avec un forage plus adduction à Irobo et la construction d'un forage plus un château d'eau à Gbapet . 120 km de la voie nationale de Néka à Klotou ont été réhabilités également par PALMCI.

GRI 203-1

Résultat des investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

SANIA Cie n'a pas de communautés villageoises autour de son site d'implantation. Mais, elle contribue au financement de projets au profit de la Fondation SIFCA, au développement économique et social de certaines communautés villageoises. Avec un investissement de 70 millions de FCFA, SANIA Cie a notamment offert des bourses d'excellence pour récompenser les meilleurs élèves du Lycée de Dabakala. La filiale a également participé à la semaine des thèses de l'UFR de médecine en octroyant des stands aux femmes entrepreneures partenaires de la fondation pour présentation de leurs produits et services, et au festival Soukalo au cours duquel elle a récompensé les (Récompense des meilleurs contributeurs au développement de Kibouo-Daloa. Cette subvention a permis de faire participer les enfants des salariés à une cérémonie, avec des cadres et professionnels de la santé lors la journée Internationale de l'Enfant. Elle a aussi permis l'achèvement de la construction du Centre de nutrition destiné aux malades du cancer et leurs accompagnants pour le CNRAO, mener des campagnes de sensibilisation et de dépistage de la Drépanocytose. La subvention a aussi permis d'équiper le Groupement des femmes de Tiémélékro en matériel agricole et engrains et la coopérative des femmes Sidonobiel de Ketesso (Aboisso) avec un tricycle. Pour terminer, notons la construction d'une cantine scolaire à Boudroukou-Penda (Guitry) et d'une autre à M'Pokoi (Afféry).

7.2. ACHATS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNISSEURS

Sécuriser et garantir l'approvisionnement en matières premières auprès des planteurs privés est un point incontournable pour le pôle oléagineux. Ainsi, nous mettons en œuvre des stratégies et programmes de fidélisation pour fidéliser nos planteurs privés tels que : l'accès facile aux fertilisants, la mise à disposition de plants de palmier à des coûts favorables, l'assistance et l'encadrement technique, etc.

Quand on sait qu'environ 60% des matières premières que nous transformons proviennent des planteurs privés, maintenir de bonnes relations avec ces derniers est primordiale pour la pérennité de nos activités et les leurs.



a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

La filière oléagineuse adhère entièrement aux engagements et exigences mis en évidence dans la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat ;
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impacts globaux ;
- Mettre en place une démarche progressive d'achats responsables.

b. Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières

PALMCI a développé des relations harmonieuses et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisation avec ses planteurs privés. Plus de 60% des matières premières transformées proviennent des planteurs privés.

Ainsi, nous accompagnons nos planteurs privés à travers :

- Une assistance technique
- Une formation aux bonnes pratiques culturelles
- Une fourniture de plants de qualité
- Un appui à la collecte des régimes
- D'autres services : plan épargne planteur, bonus qualité...

Nous sensibilisons régulièrement nos planteurs privés sur nos politiques et chartes de durabilité. Des encadrants des techniques agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs privés afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour obtenir un meilleur rendement à l'hectare de leurs plantations, pour les emmener à limiter l'expansion de leur plantation, mais également pour les amener à appliquer des pratiques durables et responsables dans leur méthode de travail.

À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques, à la récolte des régimes de palme, à l'interdiction du travail des enfants, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail de leurs travailleurs, sont abordées.

GRI 204-1

Tableau N°14 : Dépenses achats matières premières

Désignation	Total 2024	Total 2023	Variation (%)
Nombre de planteurs	9793	5500	78,05%
Superficie encadrée (Ha)	283518,79	165625	71,18%
Production en (T)	105690,11	817176	-87,07%
Dépense pour achat de matières premières (KFCFA)	58911031,83	84753656	-30,49%

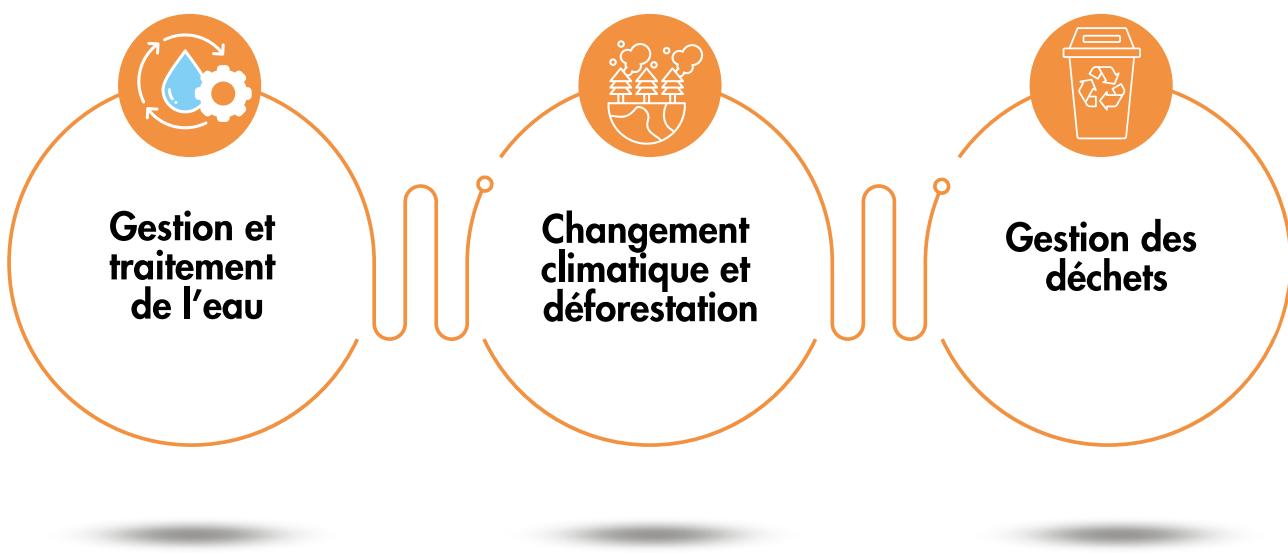
08

ENVIRONNEMENT



Dans ce contexte d'urgence climatique qui prévaut, l'environnement constitue un axe stratégique majeur pour le Groupe SIFCA. La filière oléagineuse l'aborde ainsi avec l'ambition de jouer pleinement son rôle dans la gestion des risques environnementaux liés à notre secteur d'activité.

Ainsi, conscient des responsabilités que nous confèrent notre activité, mais aussi notre capacité à contribuer positivement à la préservation de l'environnement, nous nous sommes engagés, d'ici à l'horizon 2025, à mettre en œuvre des actions visant à réduire significativement les impacts directs de nos activités sur l'environnement à travers nos enjeux suivants.



La prise en compte des enjeux environnementaux au sein du Groupe repose sur l'identification et la maîtrise des risques environnementaux selon les principes de l'analyse de matérialité. Les mesures et procédés de maîtrise des risques environnementaux sont détaillés dans notre charte environnementale.

Au-delà des grands axes de notre stratégie environnementale et du respect de la réglementation, nous sommes engagées dans une démarche de progrès constant. Ainsi, afin d'améliorer le fonctionnement de notre système de management environnemental, nous nous sommes engagés dans une démarche de certification intégrée prenant en compte la norme ISO 14001.

8.1. GESTION ET TRAITEMENT DE L'EAU

a. Gestion de l'eau

La gestion de l'eau revêt une importance cruciale pour la pérennité de notre activité. Les enjeux matériels de cette gestion comprennent notamment :

- L'utilisation efficiente des eaux pour notre process,
- La gestion des eaux usées issues du processus de production
- La préservation des ressources en eaux locales dans un contexte de changement climatique.

Au sein de la filière oléagineuse, la consommation d'eau est maîtrisée au niveau des usines grâce à l'application de mesures appropriées visant à la réduire au minimum, telles que :

- Optimisation des processus
- Installation de technologies efficaces
- Suivi et contrôle

GRI 303-1

Tableau N°14 : Prélèvement d'eau par source

Désignation	PALMCI	SANIA	MOPP	Totale 2024	Totale 2023	Variation (%)
Eau de forage m3	1015184	0	-	1015184	366017	177,36%
Eau de surface m3	1191530,32	0	-	1191530,32	1 028 244	15,88%
Eau municipale m3	3277	299205	-	302482	259 620	16,51%

b. Traitement de l'eau

Le Groupe SIFCA, par le biais de sa charte environnementale, s'engage à respecter les normes de qualité des rejets d'effluents sur tous ses sites de production.

Les projets de création de bassins de lagunage pour le traitement des effluents hydriques ont connu une avancée significative. À fin 2024, 100 % des usines PALMCI en sont désormais équipées ; les effluents sont à ce jour confinés sur le périmètre de PALMCI.

Quelques travaux de correction et d'ajustement sont encore en cours sur certains sites afin d'optimiser les performances du dispositif. Les effluents issus de ces bassins sont utilisés en plantation pour la Fert-irrigation. Ce procédé consiste à réutiliser les effluents partiellement ou totalement traités comme source d'irrigation et de fertilisation organique pour les plantations. Il permet de réduire les volumes de rejets directs dans le milieu naturel tout en améliorant la fertilité des sols agricoles.

Ce système est fonctionnel sur les sites de EHANIA, TOUMANGUIE, IROBO et BOUBO.

Conformément aux dispositions législatives ivoiriennes en matière de protection de l'environnement, PALMCI réalise de manière semestrielle des analyses complètes de ses effluents liquides industriels.

Ces analyses sont confiées au Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), organisme national agréé pour le contrôle environnemental, garantissant ainsi la neutralité et la conformité des résultats.

SANIA Cie dispose d'une station de traitement des rejets d'effluents de l'usine d'une capacité de traitement de 100 m3 d'eau par jour. Ces effluents sont analysés quotidiennement par le laboratoire interne de SANIA Cie avant d'être rejetés dans le milieu extérieur. La moyenne des résultats obtenus annuellement est consignée dans le tableau ci-dessous. Cependant, un organisme de contrôle externe agréé par l'État ivoirien, effectue des analyses semestrielles de nos rejets d'eau conformément à la réglementation. Les derniers résultats d'analyse ont présenté aucune non-conformité.

MOPP ne dispose pas d'usine, raison pour laquelle cet indicateur n'est pas suivi dans cette filiale.

GRI 303-4

Tableau N°15 : Analyse des rejets des effluents par filiales

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Moyenne 2024	Moyenne 2023	Variation (%)
Ph	4,9	7,35	6,14	5,82	5%
MES	3645	31,7	1838,35	4433,15	-59%
DCO	19428	110,72	9769,11	33139,1	-71%
DBO5	8000	83,2	4041,60	13265	-70%
DCO/DBO5	2,4	1,3	1,88	2,5	-25%

NB : Les indicateurs « pH, MES, DBO5 et DCO » de SANIA Cie ont été obtenus sur la base d'une moyenne des données reportées chaque fin de mois

8.2. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités. Minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ses risques.

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement, le Groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.

a. Lutte contre le changement climatique

Le défi de lutte contre le changement climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs pour nous. Cela nous permet de poursuivre notre développement sur un modèle de sobriété énergétique et de réduction de nos émissions de GES (scope 1 et 2).

Chaque année, les données clés liées au changement climatique (consommations totales d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO2) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.



GRI 302-1

Tableau N°16 : Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) en (TeqCO₂)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	2024	2023	Variation
Essence pour véhicule	275817,177	445892	0	721709,177	1835,93	39210,28%
Diesel pour véhicule	2372986	17387	45368	2435741	7667,76	31666,00%
Essence pour Générateur	4805	0	0	4805	17,14	27933,84%
Diesel pour Générateur	959677	698843	65265	1723785	3583,2	48007,42%
Gaz Naturel Liquéfié	0	368139,74	0	368139,739	972,17	37767,84%
Gaz Naturel (Butane, oxygène et acétylène)	15780,2	97212,5	0	112912,7	421,15	26710,57%
Total Emissions Directes	9771,83428	5062,3103	958,7	15792,8745	14497,4	8,94%
Total Emissions Indirectes	23885,9023	11423,248	0	35309,1502	16700,5	111,43%
Total Emissions	33657,7366	16485,558	958,7	51102,0248	31197,8	63,80%

b. Pollutions atmosphériques

En tant qu'entreprise responsable et soucieuse de l'environnement nous avons pris l'engagement de réduire nos émissions de gaz atmosphériques.

Ainsi, un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H₂S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO₂) et matières particulières (poussière) est fait chaque année par les agences de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

Tableau N°17 : Mesures de la qualité des rejets atmosphériques : PALMCI

Polluant / paramètre	Abréviation	Valeur limite d'émission (VLE)	Unité	Indicateur
Monoxide de carbone	CO	400	mg/m ³	Témoin d'une combustion incomplète
Oxydes d'azote	NO ₂	400	mg/m ³	Polluant atmosphérique majeur
Dioxyde de soufre	SO ₂	500	mg/m ³	Irritant et précurseur de pluies acides
Température des fumées	T°C fumées	Indicatif	°C	Indicatif du rendement de combustion, non réglementée mais surveillée

Tableau N°18 : Analyse de la conformité des rejets atmosphériques PALMCI

Site	CO (MG/M ³)	NO2 (MG/M ³)	SO2 (MG/M ³)	Dépassement		
Néka	1851	187	0	Oui	Non	Non
Gbapet	731	382	1	Oui	Non	Non
Antenne	2 633	369	8	Oui	Non	Non
Autres	Conforme	Conforme	Conforme	Non	Non	Non

Tableau N°19 : Mesures de la qualité des rejets atmosphériques : SANIA

Nature Installations	Installations contrôlées	Combustible	Valeurs mesurées mg/m ³		
			NOx	CO	SO2
Chaudières	Chaudière HP	Gaz	28,7	2,4	1
	Chaudière SHCI	DDO	58,4	5,2	5
Groupes électrogènes Usine	GE 2000 KVA	Gasoil	82,7	118,9	8
	GE 275 KVA	Gasoil	31,4	98,9	4,3
Groupes électrogènes MAC	GE 2500 KVA	Gasoil	19,4	73,2	2
	GE 1500 KVA	Gasoil	23,8	104,3	3,4
Groupe électrogène SIRDEL	GE 2000 KVA	Gasoil	61,8	87,6	2,3
	GE 2000 KVA	Gasoil	20,2	63,7	3,6
Valeurs limites (mg/m ³) SDIIC (SANIA)			500	50	500

c. Produits chimiques

Conformément à l'application de la politique de durabilité du Groupe SIFCA, nous avons décidé de consolider nos acquis en termes de plantations industrielles. Ce qui nous oblige à augmenter le rendement de nos plantations industrielles afin d'accroître notre productivité. Cette augmentation de rendement inclus parallèlement une augmentation de la consommation de fertilisant.

Toutefois, soucieux du respect de nos engagements de durabilité, nous appliquons des techniques agricoles permettant de réduire notre impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l'usage des produits chimiques dans nos plantations industrielles (PI).

Ainsi, le plan stratégique adopté d'ici à 2025, a pour but de réduire de moitié la quantité de produits chimiques importés. Cette réduction de quantité d'importation nous permettra par la même occasion de réduire notre empreinte carbone (scope 3).

Ainsi, chaque année un diagnostic foliaire est réalisé afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d'appliquer uniquement la quantité dont la plante a besoin. Cette stratégie nous a permis de réduire de moitié notre consommation d'engrais.

Sur les produits phytosanitaires, nous nous sommes également engagés à réduire progressivement notre consommation. Les résultats de cette année montre une réduction d'environ 10 tonnes la quantité de glyphosate (herbicide) appliquée dans nos plantations par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, nous mettons en place des dispositifs mécaniques afin de compenser cette réduction de consommation de produits chimiques dans nos plantations, tel que l'utilisation du gyrobroyeur. Cette machine permet de faire du rabattage (entretien des interlignes) mécanique et d'assurer une certaine vie du sol. Ce qui permet d'améliorer la qualité de vie du sol, et à long terme de baisser encore plus la quantité de produits chimiques nécessaires pour le sol.

Parallèlement, l'analyse des eaux, dans le périmètre de la plantation industrielle pour apprécier le niveau de pollution et accentuer les contrôles dans l'utilisation des pesticides, est faite.

Ces résultats sont le couronnement des efforts consentis par PALMCI pour éviter toute pollution des produits chimiques dans l'eau et les sols.

SANIA Cie ne dispose pas de plantation. De ce fait, la question de consommation de produits chimiques et de leur impact sur le sol ne lui est pas applicable. Quant à notre filiale MOPP, cela fait maintenant 3 ans qu'il n'y a pas eu d'application d'engrais dans ses plantations.



GRI 301-1

Tableau N°20 : Produits chimiques utilisés (en Tonnes)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	2024	2023	Variation
Fertilisants, engrais et amendements du sol	11861,385	-	-	11861,385	15700,48	-24,45%
Pesticides et produits phytosanitaires	3438,186	-	-	3438,186	56,47	5988,52%
Autres produits chimiques consommés	0,1	-	-	0,1	0	-
Intrants biologiques utilisés (fumier, compost, ...)	193446,75	-	-	193446,75	180239,4	7,33%

d. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs, tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles et en préservant les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouvent.

Nous sommes donc engagés dans la lutte contre la déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement à travers notre politique « Zéro Déforestation » qui se matérialise par nos critères de préservation de la biodiversité et par la surveillance satellitaire de notre chaîne d'approvisionnement.

Sur 2024, nos principaux points d'activités pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation sont les suivants :

Protection et restauration des zones écologiques du Groupe SIFCA :

- + 50 ha de zones dégradées restaurées
- 09 études réalisées sur les hautes valeurs de conservation et les hauts stocks de carbone dans 09 de nos sites
- 05 Park rangers recrutés pour l'amélioration de la surveillance des zones écologiques
- 01 étude de suivi écologique sur l'un de nos sites qui a démontré une augmentation de la population des animaux

Surveillance satellitaire de la déforestation en partenariat avec Satelligence

- + 600 alertes de déforestation détectées représentant 2 115 ha de forêts perdues dans les zones de surveillance de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Ghana
- + 100 alertes de déforestation détectées
- 01 carte d'occupation des sols 2020 SIFCA mise à jour pour la Côte d'Ivoire et le Libéria
- 01 rapport élaboré sur les risques de déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en Côte d'Ivoire

Projet Landscape

- 01 essai agronomique de 0,5 ha d'agroforesterie à base de palmier à huile mis en place

8.3. GESTION DES DÉCHETS

La politique environnementale du Groupe SIFCA concernant la gestion des déchets s'aligne sur les principes de l'économie circulaire et la préservation de l'environnement. En effet, le Groupe SIFCA a instauré une procédure de gestion des déchets qui établit une stratégie de recyclage, de valorisation et/ou d'élimination des déchets.

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets telles que :

- Le tri des déchets (organiques et industriels)
- La création d'une unité de transformation de déchets plastiques en pavé sur notre site de Irobo ;
- La réutilisation de 100% de nos déchets végétaux issus du process (rafles, fibres et coques), en plantation et à l'usine, permettant ainsi de donner une deuxième vie à ces sous-produits.
- La collaboration avec des partenaires qualifiés et agréés par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) afin de traiter, recycler ou éliminer les déchets dangereux ou non, tel que l'exige la réglementation.

Ces mesures vertueuses pour l'environnement nous permettent de réduire la mise en décharge de nos déchets et, par conséquent, de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

GRI-306-2

Tableau N°21 : Déchets générés (t)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	2024	2023	Variation
Déchets non dangereux générés	87699,044	6	6	87711,04	6479,05	1254%
Déchets dangereux générés	111,0428	4519	-	4630,04	156,99	2849%
Déchets générés destinés à élimination	171,57	3525	-	3696,57	3552,45	4%
Déchets générés non destinés à élimination	87638,51391	1000	13711	102350	3060,76	3244%





09

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING



Le présent document est le reporting RSE officiel de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA. Il contient les réalisations et les performances de la filière oléagineuse en matière de développement durable pour l'année 2024.

Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a réalisé des vérifications sur de nombreuses données quantitatives avant de valider les données contenues dans ce rapport. Les données vérifiées par l'OTI sont présentées à la page 4 et l'attestation de conformité et de la sincérité des données contenues dans ce présent reporting se trouve à la page 50. Ce mode de vérification des données est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI).

Ce reporting a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle. Ce rapport RSE de la filière oléagineuse qui couvre la période du reporting allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, est le cinquième du genre. Le premier rapport RSE de la filière est paru en 2021.

Dans le présent reporting, les données E&S de toutes les filiales de la filière oléagineuse ont été consolidées, contrairement à l'année dernière où les données E&S de PALMCI et de SANIA Cie uniquement étaient consolidées. La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le présent document. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes. Le cycle de déclaration du reporting RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2026 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2025.

La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du Département Développement Durable du Groupe SIFCA. Le contenu du reporting est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par reporting à l'activité de la filière oléagineuse et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle. En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre du reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur toutes les filiales de la filière. Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable. Toutes nos publications de rapports se trouvent sur notre site internet : www.groupesifca.com.

Nous sommes à votre disposition pour besoin d'information sur notre approche de durabilité. L'adresse électronique suivante est dédiée aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : communication@sifca.ci

CHOIX DES INDICATEURS

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le reporting RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :

Norme GRI	Domaine	Exemples d'indicateurs suivis
GRI 200	Économie	Achats responsables, éthique, création de valeur
GRI 300	Environnement	Énergie, déchets, eau, biodiversité, GES
GRI 400	Social	Conditions de travail, droits humains, sécurité

ANNEXE

NOTE EXPLICATIVE SUR L'INDEXATION GRI DU RAPPORT RSE 2024

Dans une démarche de transparence, de structuration et d'alignement avec les meilleures pratiques internationales, PALMCI a choisi d'indexer son rapport RSE 2024 selon les normes du Global Reporting Initiative (GRI), option "Essentielle". Cette annexe présente la logique, la méthodologie et l'utilité de cette indexation pour les parties prenantes internes et externes.

1. Objectif de l'indexation GRI

L'indexation vise à

- Faciliter la lecture et l'analyse du rapport par les parties prenantes (clients, bailleurs, autorités, ONG, etc.)
- Assurer la conformité aux standards internationaux de reporting extra-financier ;
- Renforcer la crédibilité et la comparabilité des données RSE publiées.

2. Méthodologie utilisée

L'indexation repose sur :

- L'analyse détaillée du contenu du rapport RSE PALMCI 2024
- Le croisement avec les normes GRI 2016 (universelles, thématiques et sectorielles)
- L'identification des indicateurs GRI couverts, partiellement ou totalement
- L'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- La structuration par thème, indicateur, section du rapport, pagination et commentaire technique

3. Normes GRI mobilisées

Le tableau couvre :

- Les normes universelles : GRI 102 (profil, gouvernance, parties prenantes, méthodologie) ;
- Les normes thématiques : GRI 403 (Santé et Sécurité au Travail), GRI 306 (déchets), GRI 302 (énergie), GRI 304 (biodiversité), etc.

4. Alignement avec les ODD

Chaque indicateur GRI est associé aux ODD correspondants, permettant de visualiser la contribution de PALMCI aux enjeux globaux tels que :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

5. Utilité pour les parties prenantes

Cette indexation permet :

- Aux équipes internes de suivre les indicateurs clés et de structurer les plans d'amélioration ;
- Aux auditeurs et vérificateurs de tracer les données et de valider la conformité ;
- Aux partenaires externes de comprendre les engagements RSE de PALMCI dans un langage normé ;
- Aux institutions et bailleurs de mesurer l'impact réel des actions menées

2. Tableau d'indexation GRI avec odd associés

Thème GRI	Indicateur(s)	Section du rapport	Commentaires	ODD Associés	Page(s)
Profil de l'organisation	GRI 102-1 à 102-13	Organisation & structure	Informations générales (structure, activités, marchés, taille)	ODD 8, 9	7-12
Entités incluses	GRI 102-45	Méthodologie	Périmètre	ODD 12	10
Engagements externes	GRI 102-12, 102-13	Engagements & adhésions	Adhésion	ODD 17	12
Matérialité	GRI 102-46, 102-47	Étude de matérialité	Cartographie des enjeux RSE	ODD 3, 5, 6, 8, 12, 13	15-17
Parties prenante	GRI 102-40 à 102-44	Cartographie & dialogue	Identification et dialogue avec les parties prenantes locales et institutionnelles	ODD 16	19-22
Gouvernance	GRI 102-18 à 102-26	Gouvernance & stratégie RSE	Structure de gouvernance	ODD 16	29-33
Éthique & achats responsables	GRI 102-16, 204-1	CEP, politique achats	Engagements éthiques et politique d'achats locaux responsables	ODD 8, 12	34-35
Emploi	GRI 401-1	RH & inclusion	Données sur les effectifs, la diversité, et l'égalité des chances	ODD 5, 8	37-40
Diversité & égalité	GRI 405-1, 405-2	Stratégie Genre	Engagement de l'entreprise à contre toute forme de discrimination basé sur le Genre	ODD 5	38-40
Conditions de travail	GRI 403-1 à 403-6	SST & sécurité	Système de gestion de la Santé et Sécurité au travail, indicateurs et formations en Santé et Sécurité au travail	ODD 3, 8	41-43
Formation	GRI 404-1	Développement des compétences	Heures de formation et programmes de renforcement de capacités	ODD 4, 5	43-45
Liberté syndicale	GRI 407-1	Dialogue social	Liberté syndicale et dialogue social	ODD 8, 16	45
Énergie	GRI 302-1	Consommation énergétique	Consommation énergétique	ODD 7, 13	56
Eau	GRI 303-3, 303-5	Gestion hydrique	Gestion des prélèvements et rejets	ODD 6	53-55
Déchets	GRI 306-2, 306-3	Valorisation & compostage	Suivi des volumes de déchets et filières de valorisation	ODD 12	59-60
Biodiversité	GRI 304-1 à 304-3	Zones HVC/HCS	Actions de préservation des zones sensibles et reboisement	ODD 15	59
Communautés locales	GRI 413-1	CPD, projets sociaux	Projets d'impact social, infrastructures et soutien aux populations riveraines	ODD 1, 3, 4, 6, 11	49
Investissements communautaires	GRI 203-1	Éducation, santé, eau	Projets d'impact social, infrastructures et soutien aux populations riveraines	ODD 3, 4, 6, 11	50-51
Méthodologie de reporting	GRI 102-56	Processus & vérification	Démarche méthodologique, périmètre et limites de reporting, Rapport et attestation de vérification	ODD 12	63-65

ATTESTATION DE CONFORMITÉ



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00 Fax : +225
27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci/fr

SIFCA, S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux du Groupe SIFCA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société Anonyme

Boulevard du Havre - Zone portuaire

Abidjan, Côte d'Ivoire

01 BP 1289 Abidjan 01

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable du pôle oléagineux du Groupe SIFCA

Exercice clos le 31 décembre 2024

ATTEST. RSE 16-09-2025/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, Commissaire aux Comptes du Groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations Environnementales et Sociales, du Rapport de développement durable du pôle oléagineux du Groupe SIFCA, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le Rapport pris dans son ensemble.

1. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Le périmètre de données vérifiées couvre 37 % des effectifs consolidés, et inclut les activités des Unités Agricoles Industrielles (UAI) de PALMCI situées au Centre et à l'Est de la Côte d'Ivoire, ainsi que les entités SANIA Cie et MOPP ;
- L'indicateur «Heures travaillées», présente une hétérogénéité dans les modalités de calcul. En effet, la qualification des heures travaillées théoriques varie selon les pratiques des sites et les processus mis en œuvre pour les extrapoler.

3. Préparation du Rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

4. Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

5. Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration :

- De sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- D'établir un Rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le Rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6. Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

8. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes, et se sont déroulés entre février 2025 et août 2025 sur une durée totale d'intervention de 25 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les Responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10. Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 0 % et 90 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du Rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Abidjan, le 15 septembre 2025

Forvis Mazars SA



Elvis D'OLIVEIRA

Associé

Annexe

Liste des sites audités :

- PALMCI Siège
- Unité Agricole Intégrée d'Iboké
- Unité Agricole Intégrée de Toumanguié
- Unité Agricole Intégrée d'Irobo
- SANIA Cie

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Liste des indicateurs audités	
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe	
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation	
Heures travaillées	
Accidents du travail, jours d'arrêt associés	
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)	
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau	
Emissions de CO2	
Nombre de planteurs villageois	
Consommation d'engrais en plantation industrielle	
Déchets générés	
Consommation d'eau, auditee à Blanc	

SIFCA, S.A. - Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe,

5

publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux du Groupe SIFCA Exercice clos le 31 décembre 2024



Boulevard de Vridi, Zone portuaire
18 B.P 3321 Abidjan 18
Tél.: + 225 27 21 21 09 00
Fax: + 225 27 21 21 09 30



Pleebô Gedetarbo, Maryland (Libéria)
Tél.: + +231 651 33 61
Fax: + 231 699 11 57



Zone industrielle de Vridi, Rue du Textile
01 B.P 2949 Abidjan 01
Tél.: + 225 27 21 75 77 57
Fax: + 225 27 21 27 28 13